



Le Saint-Siège

**MESSAGE DU PAPE PAUL VI
POUR LE 50^{ème} ANNIVERSAIRE
DE LA FONDATION DE LA CONFÉRENCE DES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES CATHOLIQUES**

Lundi 12 septembre 1977

*A Notre Cher Fils André Schafter
Président de la Conférence des Organisations
Internationales Catholiques*

Il y a cinquante ans, la ville de Fribourg, où se tient ces jours-ci l'Assemblée Générale de votre Conférence, voyait naître la «Conférence des Présidents» qui, par une heureuse évolution deviendra ensuite l'active Conférence des OIC, avec ses projets et ses réalisations.

Nous qui portons aujourd'hui «le souci de toutes les Eglises» (2 Cor. 11, 28) et qui avons toujours suivi avec attention les activités des OIC et de leur Conférence, Nous tenons à participer à la célébration de ce cinquantenaire par un message qui vient du cœur, un message qui voudrait être un encouragement pour l'avenir plus encore que rappel du passé.

Les Organisations internationales catholiques ont une vocation qui s'inscrit dans leur nature même et qui se traduit tout simplement par les deux adjectifs qui les qualifient: elles se doivent d'être *internationales* et *catholiques*.

L'homme contemporain devient de plus en plus conscient qu'il ne résoudra pas les problèmes de son temps et qu'il ne construira rien de durable s'il ne dépasse pas le cercle étroit des nationalismes, s'il ne s'ouvre pas à la diversité des cultures, et s'il ne tend pas à une solidarité internationale cohérente. L'Eglise est particulièrement sensible à cette dimension; elle a conscience d'apporter au monde une conception spécifique de l'homme, conception enracinée dans l'universalité de la nature humaine et éclairée par la Révélation divine. Telle est la raison de

son enseignement sur la famille humaine et de sa présence auprès des organisations internationales, dans lesquelles elle se réjouit de voir à l'œuvre nombre de ses fils.

Mais les OIC sont aussi «catholiques». Elles ne dérivent donc pas simplement d'un besoin naturel de collaboration en vue de buts profanes; elles se réfèrent à une vision de foi. Dieu sauve les hommes en les appelant à former un peuple qui le connaisse et le serve dans la sainteté. Les organisations catholiques, quelles qu'elles soient, ne peuvent donc avoir un but seulement limité aux perspectives terrestres. A travers leurs différentes activités temporelles, elles s'inspirent de l'Évangile et se soucient de l'annoncer au monde, en conformité à l'enseignement de l'Église qui en actualise le message: de ce fait elles participent à la mission évangélisatrice de l'Église. Elles jouissent, certes, de la juste autonomie que le second Concile du Vatican a reconnue aux laïcs dans l'apostolat de l'Église, mais elles agissent en union avec les Pasteurs auxquels le Christ a confié la charge de soutenir l'engagement de chacun et de veiller à la diffusion du message évangélique pour qu'il parvienne à la connaissance de tous les hommes, qu'en soit respectée l'intégralité et que soit toujours sauvegardée la communion avec l'Église.

La Conférence des OIC, dès son origine, a eu conscience de ces deux dimensions; tout au long de ces décennies, elle a su promouvoir une connaissance mutuelle plus approfondie des Organisations catholiques internationales, coordonner et animer leurs initiatives, et assurer une collaboration d'autant plus féconde que chacune d'entre elles conservait l'originalité de ses objectifs et de ses méthodes.

Pour encourager ces formes collectives d'apostolat et de service, le Saint-Siège a reconnu la 'Conférence et les associations catholiques répondant à des critères bien définis, comme étant des expressions privilégiées de l'engagement des chrétiens dans le monde et de leur participation à la mission de l'Église. En retour, ces Organisations assument une double responsabilité dont les exigences de notre époque invitent à prendre une conscience plus intense: Nous vous rappellerons d'abord la nécessité de *renforcer l'identité catholique* des OIC, identité qui s'exprime dans l'adhésion à l'enseignement du Magistère même ordinaire de l'Église, dans le domaine doctrinal comme celui de la morale qui lui est étroitement lié, dans l'approfondissement de la foi de vos membres, de leur sens ecclésial, de leur dynamisme apostolique et de leur sens de la collaboration, sans se laisser guider, au risque de perdre leur propre identité, par les idéologies purement humaines ou par un œcuménisme mal éclairé.

Les OIC ont aussi la lourde responsabilité de chercher à *accroître toujours plus leur rayonnement international*, dans un effort continu d'implantation dans les divers continents, en progressant dans l'acquisition d'une mentalité plus universaliste, en assurant une présence plus assidue et plus efficace aux instances internationales, en cherchant enfin à aider nos Fils catholiques à s'engager toujours plus nombreux dans ce domaine.

Si la Conférence reste ainsi profondément fidèle à sa vocation, elle accomplit pleinement son rôle

dans l'Eglise, et elle rend aussi un précieux service à l'humanité car, ce faisant, elle permet à l'Eglise de contribuer, de façon originale et irremplaçable, à imprégner les relations internationales des valeurs évangéliques.

Vous aurez sans doute déjà évoqué, au cours de ces journées, les noms et l'œuvre de ceux qui ont créé la Conférence des Présidents et donc la Conférence des OIC. Nous sommes heureux de saluer avec vous leur mémoire et d'exprimer notre vive gratitude aux Présidents et à tous ceux qui, au cours de ces cinquante ans, se sont dévoués au service de la Conférence.

Vous êtes réunis, non seulement pour commémorer le passé, mais pour renouveler vos énergies et vos convictions. En cette année jubilaire, Nous voulons y encourager tout spécialement les membres de chacune des OIC, ainsi que les dirigeants de la Conférence. Nous prions le Seigneur d'être Lui-même leur force et leur lumière. En gage de ces grâces célestes, Nous vous donnons de tout cœur notre Bénédiction Apostolique, à vous, Monsieur le Président, à tous vos collaborateurs, aux participants à l'Assemblée et à tous les membres des OIC.

Du Vatican, le 12 septembre 1977.

PAULUS PP. VI